



le

DAMPIERROIS

Bulletin municipal de Dampierre-en-Yvelines | DÉCEMBRE 2022

FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

P.4

LA MAISON DE SANTÉ

P.14

FESTIVITÉS !

P.19



sommaire

4-5	ACTUS
Face à la crise énergétique	
6	INTERCOMMUNALITÉ
Restauration du pont de Maincourt	
7-9	INFOS MUNICIPALES
Zoom sur les Conseils Organisation actualisée de l'équipe municipale Bâtiment JOC Bâtiment ex-pharmacie	
10-11	URBANISME & TRAVAUX
PLU Étude Ruissellement	
12-17	AU VILLAGE
Rappels élagage et trottoirs Ordures ménagères Maison de santé État civil Vie de château/chantier Rencontre avec ... Pierre Jean	
18-19	À L'ÉCOLE
Le p'tit Dampierrois Vie de l'école	
20-21	VIE ASSOCIATIVE
Projets d'hiver	
22-25	FESTIVITÉS
Retour sur les festivités de juin à novembre	
27	TRIBUNE LIBRE
28	NUMÉROS UTILES

agenda

- DÉCEMBRE**
 15 décembre : Conseil municipal
 18 décembre : marché de Noël
 24 décembre : descente du Père Noël sur la Demi-lune
- JANVIER**
 21 janvier : Conseil municipal
 22 janvier, 11h (prévisionnel) : Cérémonie des Vœux à l'Espace Grange
 28-29 janvier : Expo Photo au foyer rural
- FÉVRIER**
 16 février, 19h : Conseil municipal
- MARS**
 En mars : Café Croissants au Foyer Rural – échange sur les projets du Domaine de Dampierre
 25 mars, 10h : Conseil municipal

Vous avez une opinion sur Le Dampierrois, ou des suggestions (article ou autres) pour votre Bulletin municipal ?
 Faites-les connaître à :
 ✉ anne.brunel@mairie-dampierre-yvelines.fr

ma mairie

- 📍 9, Grande rue 78720 Dampierre
entrée par l'arrière, rue de la Grand'Vigne
- 🕒 Accueil du public : mardi & vendredi de 16h à 19h, et sur RDV
- ☎ 01 30 52 53 70 (aux heures d'ouverture)
En cas d'urgence absolue : 06 70 08 24 24
- ✉ secretariat@mairie-dampierre-yvelines.fr
- ✉ Pour écrire aux conseillers municipaux, envoyez ou déposez votre lettre à la mairie où chaque élu dispose d'une boîte individuelle.
- 📄 Bulletin municipal Le Dampierrois : trois numéros par an
- 🌐 www.mairie-dampierre-yvelines.fr
- 📧 Newsletter le Flash Info : inscrivez-vous via le site Internet
- 📘 Facebook : DampierreYvelines
- 🏠 Nextdoor : fr.nextdoor.com
- 📱 Illiwap : appli mobile

le mot du maire



Le cap est clair : le Plan de sobriété énergétique annoncé en octobre a pour but de réduire notre consommation d'énergie de 10 % en deux ans. A court terme, l'objectif est de minimiser les risques de coupure d'électricité cet hiver et de réduire notre dépendance énergétique. A long terme, il s'agit d'enclencher une logique de sobriété qui est le principal levier pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Ce défi est collectif : NOUS comme particuliers et NOUS comme collectivité !

D'ailleurs, la crise énergétique nous frappe tous au porte-monnaie. Les communes n'échappent pas à la règle ; des collectivités locales ont annoncé ne pas pouvoir maintenir certains services publics (piscine, salles de sport ou de spectacle).

À Dampierre, les bâtiments publics sont majoritairement chauffés au gaz, à l'exception de la mairie qui dispose d'une pompe à chaleur. La facture de gaz a déjà été multipliée par trois cette année.

Pour l'électricité, bien que la commune ait adhéré à un groupement de commandes, la facture pourrait doubler. Dampierre n'est malheureusement pas éligible au bouclier tarifaire pour les petites collectivités, de moins de dix employés et moins de 2 M€ de recettes, qui limite la hausse de leur facture d'électricité à 4 %.

Dans ce contexte, j'ai spécialement réuni l'équipe municipale pour définir un plan d'action afin de réaliser des économies rapidement. Vous trouverez dans ce numéro les premières mesures identifiées.

Extinction nocturne étendue

Le principal levier à court terme est l'éclairage public. J'ai donc décidé d'élargir par arrêté municipal les plages horaires d'extinction

nocturne (p.5). Certainement trop pour certains, pas assez pour d'autres... Le but est d'économiser quotidiennement au minimum 1 heure d'éclairage public sur l'ensemble du village, un objectif simple et acceptable pour tout un chacun, me semble-t-il.

Sans anticiper sur l'élaboration du budget communal 2023, les arbitrages financiers seront faits de manière à pouvoir financer le passage au LED de l'ensemble du village en une seule tranche de travaux. Un bureau d'études vient également d'être sélectionné pour mener un diagnostic énergétique détaillé de tous les bâtiments communaux afin de prioriser nos investissements de rénovation.

Gestes éco-responsables dans les bâtiments municipaux

Dans l'immédiat, tous les usagers des bâtiments publics (foyer, tennis, vestiaires du foot, école) sont invités à pratiquer les gestes éco-responsables car ses édifices ne sont actuellement pas toujours dotés de moyens de régulation automatique : ne pas éclairer inutilement, ne pas changer le réglage des radiateurs et fermer ceux-ci après les cours, ne pas laisser les fenêtres ouvertes, fermer les portes... des négligences que nous constatons malheureusement trop souvent.

Merci pour vos efforts, ils contribueront à notre défi collectif de sobriété et, au passage, à contenir nos impôts ! Et si vous venez en mairie, ne vous étonnez pas, il y fait froid...

Alors pour les fêtes, que la chaleur vienne des cœurs ! Joyeux Noël à tous !

Valérie PALMER
Maire de Dampierre en Yvelines

LE DAMPIERROIS DÉCEMBRE 2022 - Bulletin municipal d'informations édité par la commune de Dampierre en Yvelines	
Directeur de la publication : Valérie Palmer Déléguée à la communication : Anne Brunel Comité de rédaction : Anne Brunel, Guy Duvochel, Iskouhie Métérien, Denis Metzger, Valérie Palmer, Frédéric Veye dit Chareton	Crédits photo : Nadine Aoustin, Alexandre Barzani, Anne Brunel, Domaine de Dampierre-en-Yvelines, Monique Fourchon, Guy Duvochel, Laurent Flieder, Jérôme Gauliard, Nicolas Landouer, Françoise Nguyen, Valérie Palmer, Alain Saivet, Laetitia Sohier, Frédéric Veye dit Chareton.
Conception graphique : effet-immédiat.com	Ce bulletin est imprimé à 600 exemplaires.

FAIRE FACE

à la crise énergétique

Dans le contexte de crise énergétique que nous connaissons depuis le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique. Chacun à son niveau, de l'Etat au particulier en passant par les entreprises et les collectivités, peut jouer son rôle pour éviter la surcharge des réseaux.

Les dispositions à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique

Possibles délestages

Si nous devons connaître durant l'hiver de très basses températures de façon prolongée, une solution appelée « délestage » permet à ENEDIS de réaliser des coupures temporaires sur le réseau électrique moyenne tension, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité.

Ces coupures, si elles devaient se produire, **auraient lieu le matin entre 8h et 13h et le soir de 18h à 20h.**

Précautions à prendre en cas de coupures

- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Limiter l'ouverture de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- Prudence lors de l'utilisation de bougies
- Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure.

Lancement d'un diagnostic des bâtiments communaux

Afin de diminuer les coûts de fonctionnement et améliorer le confort des utilisateurs des bâtiments communaux, la Mairie entreprend un diagnostic énergétique approfondi de l'ensemble de son patrimoine : isolation, mode de chauffage, usages, éclairage, menuiseries, potentiel de production d'énergie solaire seront expertisés afin de lister les travaux d'amélioration à réaliser. L'objectif est double :

- avoir une connaissance précise de l'état technique de chaque bâtiment
- établir un programme pluriannuel de rénovation (conduit sur plusieurs exercices budgétaires).

Deux groupes de bâtiments ont déjà été identifiés comme prioritaires : ceux de l'école et ceux du foyer rural.



Comment être alerté des possibles coupures d'électricité ?

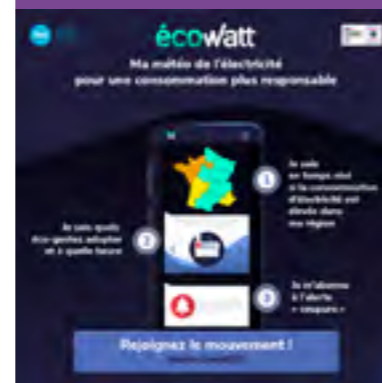
Rendez-vous sur le site

www.monecowatt.fr

pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.



Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez appeler le 09 70 82 00 70 (serveur vocal).



Les mesures communales immédiates

- Diagnostic énergétique de tous les bâtiments municipaux
- Analyse fine des points de consommation électrique du village

Éclairage public :

- Allumage de l'éclairage public retardé et extinction nocturne élargie
- Passage au LED du centre-bourg prévu rapidement (investissement de 25 000 €, subvention de 8 000 € du Parc Naturel obtenue, autre demande au Département en cours)
- Chiffrage pour l'ensemble du village en cours pour une rénovation complète en 2023, recherche de financements en cours avec l'agence IngenierY
- Chiffrage du passage au LED du stade de foot. Limiter son usage de nuit.

Chauffage des bâtiments publics :

- Mise hors gel pendant les vacances scolaires
- Température maximum de 19 °C à l'école (température recommandée par l'Education Nationale)
- Baisse de 2 °C au foyer rural (recommandation nationale pour les bâtiments sportifs)
- Informer et former les usagers des différents bâtiments municipaux aux écogestes.

Extinction nocturne

Pratiquée depuis 2016 à Dampierre, l'extinction de l'éclairage public à partir d'une certaine heure est un préalable pour bénéficier de certaines aides à la rénovation du réseau.

En raison de la crise énergétique, l'extinction à Dampierre est désormais élargie :

- sur l'ensemble du village, extinction à 23h, rallumage à 6h30 en semaine et 7h samedi-dimanche
- exception au centre-bourg pour faciliter la sortie des restaurants : extinction à minuit vendredi-samedi

À noter :

Notre éclairage vétuste est actuellement binaire (allumé ou éteint) et ne permet pas de moduler l'intensité lumineuse ou d'éclairer certains lieux en particulier (parkings par exemple).

En accord avec l'association des commerçants, **pas d'illuminations de Noël en traversée de route** cette année, dont la pose avec nacelle est par ailleurs extrêmement coûteuse.

La décoration du village sera assurée par ADDYA et le Comité des Fêtes.

Merci à eux !

▼ avant

Restauration du ponceau de Maincourt

C'est au titre de sa compétence *Liaisons douces* que la Communauté de Communes finance la restauration du petit pont qui enjambe l'Yvette à Maincourt.

Le chemin de grande randonnée n°11 emprunte ce ponceau de pierre à l'extrémité du Chemin du Moulin, avant de tourner dans la forêt en direction de Lévis-Saint-Nom. Les véhicules à moteur d'un riverain et ceux de l'ONF l'utilisent également.

Or, gravement endommagé par les crues successives de l'Yvette, notamment au niveau des piles de pont, l'ouvrage se trouvait en grand danger d'effondrement, les crues d'automne-hiver approfondissant chaque année la sape des berges dans le méandre. L'arche elle-même est affectée de fissures. Selon les experts, "l'état de désagrégation structurelle des embases du ponceau ne peut être pris à la légère".

Les travaux de restauration se scindent en deux phases :

1 MESURES DE SAUVEGARDE

Phase de confortation d'urgence réalisée début septembre : la partie gauche tant en aval qu'en amont a été consolidée, les pierres meulières qui s'étaient effondrées remises en place, rejointoyées et enrobées de béton hydrofuge chaulé. Les berges ont été reprises après récupération et rescelllement, sur le mur existant, des pierres d'assise éboulées dans la rivière.

2 CAMPAGNE DE CONFORTATION DÉFINITIVE

Phase de restauration proprement dite, après étude géotechnique et analyse de structure supervisées par un architecte du patrimoine, le tout en lien avec le Parc Naturel. Cette étude sera entamée dès cette fin d'année 2022.

▼ après



DÉLIBÉRATIONS

Zoom sur les conseils municipaux

25 juin

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme : le Conseil Municipal (CM) a voté l'arrêt en l'état du PLU (Plan Local d'Urbanisme), étape qui marque la fin des travaux d'élaboration avant le lancement de l'enquête publique.

Dénomination de la Maison de Santé : le CM a approuvé la proposition de dénommer la maison médicale « Maison de Santé Claude Dumond ».

Evolution des statuts de la CCHVC : le CM a approuvé la révision des statuts de la CCHVC précisant ses compétences "obligatoires" et "supplémentaires".

Tarifs scolaires : les tarifs de la garderie pour l'année 2022/2023 ont été légèrement révisés à la hausse.

Lutte contre les dépôts sauvages : une facturation forfaitaire de 1000 € est mise en place pour l'enlèvement des dépôts sauvages, somme majorée si les dépenses réelles d'enlèvement s'avèrent supérieures au forfait.

21 juillet

Demande d'autorisation environnementale du Domaine de Dampierre pour la restauration du parc : le CM se déclare incompétent pour rendre un avis éclairé sur ce dossier technique portant sur des travaux de restauration hydraulique.

Attribution du local de l'ex-pharmacie en location suite à l'appel à projets : le CM a voté l'attribution du local à Héritage Passion, estimant que préférence devait être donnée à un commerce du village menacé.

24 septembre

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal : Sandrine Gonzalve succède à Clémence Carbuccia pour la liste Dampierre, c'est Vous !

Election des Adjoints au Maire : suite à la démission de Denis Metzger de ses fonctions de maire adjoint, sont élus 1^{er} adjointe Anne Brunel, 2^{ème} adjoint Guy Duvochel et 3^{ème} adjointe Mme Françoise Nguyen-Dinh.

Indemnité de fonction des élus : le montant des indemnités des 3 adjoints est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

Tarifs restauration scolaire : comme chaque année, les tarifs de la restauration scolaire sont révisés pour l'année scolaire 2022/2023.

Organisation du temps de travail : le temps de travail du personnel communal à plein temps est fixé à 1607 heures/an, soit 35 heures hebdomadaires. D'autres dispositions viennent préciser les horaires de travail.

22 octobre

Engagement des dépenses d'investissement 2023 à hauteur de 25% des dépenses d'investissement budgétées en 2022 : le vote du budget 2023 ne devant pas avoir lieu avant la fin du 1^{er} trimestre 2023, ce vote permet à la commune de continuer d'investir sur le début 2023.

Modalité de reversement de la taxe d'aménagement : le produit éventuel de la perception de la taxe d'aménagement restera au niveau communal et ne fera l'objet d'aucun reversement à la CCHVC.

Remplacement d'un délégué au SICTOM : suite à la démission de Clémence Carbuccia, Sandrine Gonzalve est élue déléguée suppléante au SICTOM.

Remplacement d'un délégué au SIRSEM : suite à la démission de Clémence Carbuccia, Valérie Palmer est élue déléguée titulaire au SIRSEM.

Rapport annuel du SICTOM : le CM prend acte de la communication du rapport 2021.

26 novembre

Acquisition à titre gracieux de la parcelle B736 : le CM accepte la proposition de donation de M. et Mme Dumond de 25 m² de cette parcelle afin de créer une place PMR près de l'entrée haute de la maison de santé.

Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Yvelines pour le passage au LED du centre bourg de la commune : demande déposée sur la base d'un devis de 20 100 € HT.

Demande de subvention concernant la remise en état globale et le passage au LED de l'éclairage public de la commune (hors centre bourg) : autorisation au maire votée pour la recherche de subventions auprès de tous organismes compétents.

Demande de subvention auprès du PNR pour la reconstitution à l'identique de la devanture du 13 Grande Rue : autorisation donnée au maire de déposer cette

demande sur la base d'un devis de 24 000 € TTC. Un autre devis moins onéreux, arrivé en dernière minute, sera sans doute signé.

Participation aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées des élèves en difficultés RASED : une subvention de 200 € est allouée à ce service permettant d'accompagner les élèves de maternelle et primaire en difficulté.

Adhésion au dispositif « carnet d'entretien » d'IngenierY pour l'entretien des églises de Dampierre et Maincourt : cela permettra à la commune d'obtenir un diagnostic complet sur l'état de nos églises et d'investir jusqu'à 30 000 € par an pendant 2 ans dans des travaux jugés prioritaires et financés à 80% par le Département.

ÉQUIPE MUNICIPALE

Organisation actualisée

En septembre, Clémence Carbuccia a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale déléguée aux Affaires Scolaires, et Denis Metzger de son rôle d'adjoint au maire. Nous remercions chaleureusement nos deux collègues pour leur engagement au service de la commune et le travail accompli dans des fonctions chronophages et exigeantes. Denis Metzger poursuit son mandat de conseiller.

Organisation de l'équipe municipale actualisée



Valérie Palmer
Maire, Vice-présidente CCHVC / Mutualisations, déléguée au Parc Naturel, VP du SIAEP*, déléguée SIRSEM*
Finances, Affaires Scolaires, Correspondante Défense



Anne Brunel
1^{re} adjointe
Projets éducatifs & culturels et communication



Guy Duvochel
2^e adjoint
Urbanisme



Françoise Nguyen Dinh
3^e adjointe
Santé et Environnement déléguée SIAHVY*

Adjoints

Conseillers municipaux

Mathilde Abgrall Nouvelles technologies

Baptiste Burnier-Framboret Resp. projet JOC

Jean-Jacques Fillot Resp. projet Eclairage Public

Iskouhie Métérien VP Centre Communal d'Action Sociale

Denis Metzger Président SIRSEM*, délégué SIAHVY* et SICTOM*

Patrick Roser Resp. Groupe de travail Patrimoine Immobilier Communal

James Thépot Resp. Groupe de travail Circulation et Stationnement

Isabelle Thuillier Projets citoyens

Sandrine Gonzalve
Déléguée suppléante
SICTOM*

Frédéric Veye dit Chareton
Délégué SICTOM*, Resp. Groupe
de travail Energie & Réseaux

Philippe Bosseau

* SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

* SIAHVY : Syndicat Intercommunal Assainissement de la Haute Vallée de l'Yvette

* SIRSEM : Syndicat Intercommunal pour la Restauration Scolaire et École Maternelle

Les groupes de travail ont un rôle transversal d'instruction et de préparation des dossiers. Les projets matures sont ensuite confiés dans leur phase opérationnelle à un ou plusieurs conseillers.

➤ **PLU** : V. Palmer, G. Duvochel, F. Nguyen, JJ. Fillot, J. Thépot, S. Gonzalve

➤ **Énergie & Réseaux** : F. Veye dit Chareton, F. Nguyen, B. Burnier-Framboret, JJ. Fillot, D. Metzger

➤ **Circulation & Stationnement** : J. Thépot, B. Burnier-Framboret, JJ. Fillot, S. Gonzalve, P. Bosseau

➤ **Patrimoine Immobilier Communal** : P. Roser, A. Brunel, G. Duvochel, B. Burnier-Framboret, J. Thépot, F. Veye dit Chareton, P. Bosseau

➤ **Communication** : A. Brunel, V. Palmer, M. Abgrall, I. Métérien, J. Thepot

➤ **Comité de rédaction Le Dampierrois** : A. Brunel, V. Palmer, G. Duvochel, I. Métérien, F. Veye dit Chareton

➤ **Étude des demandes de subventions aux associations** : V. Palmer, A. Brunel, G. Duvochel, J. Thépot, I. Métérien, D. Metzger

Votre référent de quartier

Dampierre-Nord 🗿 Patrick Roser

Centre-bourg 🗿 Sandrine Gonzalve

Rue de l'Érable 🗿 Anne Brunel

Fourcherolles-Est 🗿 Guy Duvochel

Fourcherolles-Centre 🗿 Denis Metzger

Champtier des Fourneaux 🗿 J.-Jacques Fillot

Champ Romery 🗿 Françoise Nguyen

Le Mousseau 🗿 Isabelle Thuillier

Maincourt 🗿 Iskouhie Métérien

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est composé de 4 conseillers municipaux et 4 personnes extérieures cooptées. Il doit aussi pouvoir s'appuyer sur un réseau d'habitants bénévoles de toutes générations pour mener ses actions. Suite au départ de plusieurs membres cooptés, nous reconstituons l'équipe. Intéressé(e) pour participer d'une manière ou d'une autre ?

Contact : secretariat@mairie-dampierre-yvelines.fr



EX-PHARMACIE

L'ancienne pharmacie (13, Grande rue) a été divisée en un local commercial et un logement. Les deux locaux ont été rénovés cet été. La devanture ancienne devrait faire l'objet mi-2023 d'une restauration à l'identique, avec l'aide du Parc Naturel Régional.

Attribution du local commercial à Héritage Passion

L'appel à projets lancé par la commune pour choisir le repreneur du local de l'ex-pharmacie a attiré quatre candidatures dont deux ne correspondaient pas au cahier des charges.

Le groupe de travail a donc proposé deux dossiers au conseil municipal.

Celui-ci a finalement attribué la boutique à Héritage Passion (actuellement Place de l'Eglise), initialement classé second, en donnant la priorité à un commerce local dont le bail était menacé.

En apportant leur soutien à l'un des leurs, une belle solidarité entre commerçants de Dampierre s'est exprimée à cette occasion.

La nouvelle boutique Héritage Passion, "espace conçu comme un écrin visant à magnifier les produits, issus de grands noms comme de tout-petits producteurs" ouvrira en décembre.

Création d'un logement d'urgence

La commune a souhaité aménager, dans la partie arrière de l'ex-pharmacie, un studio afin de pouvoir dépanner des personnes temporairement sans logement ou dans l'urgence, ou bien de loger par exemple des internes ou médecins remplaçants.



JOC

Après obtention du permis de démolir, la commune a signé en octobre, devant notaire, l'acquisition du bâtiment du 22 Grande rue (communément appelé « la JOC »). Cet édifice, jugé dangereux, devrait être démolé courant janvier 2023. La démolition a été repoussée d'une part en raison des difficultés induites par la présence de câbles électriques en façade et d'autre part pour minimiser le trouble pendant la période de Noël et avant la réapparition des terrasses au printemps. Les travaux pourraient durer un mois.

Le mode opératoire, compliqué par la proximité de la voie publique, sera en partie « manuel », puis mécanisé pour le rez-de-chaussée. A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'impact sur la circulation n'est pas encore précisé. Les riverains directement concernés seront réunis avant Noël afin de détailler le plan de travaux et de mise en sécurité.

Le projet d'aménagement temporaire de cet espace après démolition est encore à l'étude, en coopération avec l'Architecte des Bâtiments de France.



PLU le point

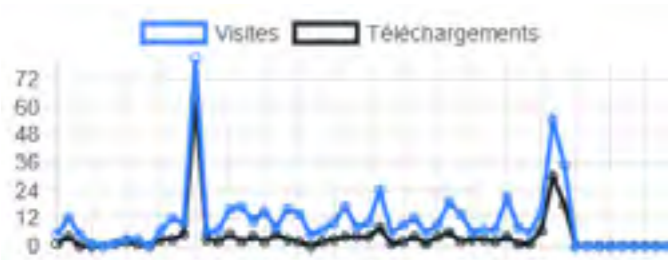
UN NIVEAU DE CONCERTATION *hors normes* POUR UNE PETITE COMMUNE

La concertation dans le processus d'élaboration de notre PLU a été unanimement saluée par les différents acteurs, eu égard à la taille et aux moyens de la commune, et nous en sommes fiers.

L'élaboration du PLU depuis 2 ans, c'est :

- un comité de pilotage régulièrement réuni,
- 2 réunions de concertation avec les Personnes Publiques Associées,
- 1 réunion de concertation avec les agriculteurs, le conseil municipal complet réuni à 4 reprises,
- 2 réunions publiques ouvertes à tous (y compris en contexte COVID grâce à des séances en ligne consultables sur le temps long),
- des bilans de concertation publiés à chaque étape,
- un article consacré au PLU dans chaque numéro du Dampierrois,
- 5 permanences du commissaire enquêteur,
- 82 contributions déposées lors de l'enquête publique.

Statistiques de fréquentation du site internet dédié : **565** visiteurs uniques, dont **225** ayant téléchargé au moins un document entre le 4 octobre et le 27 novembre 2022

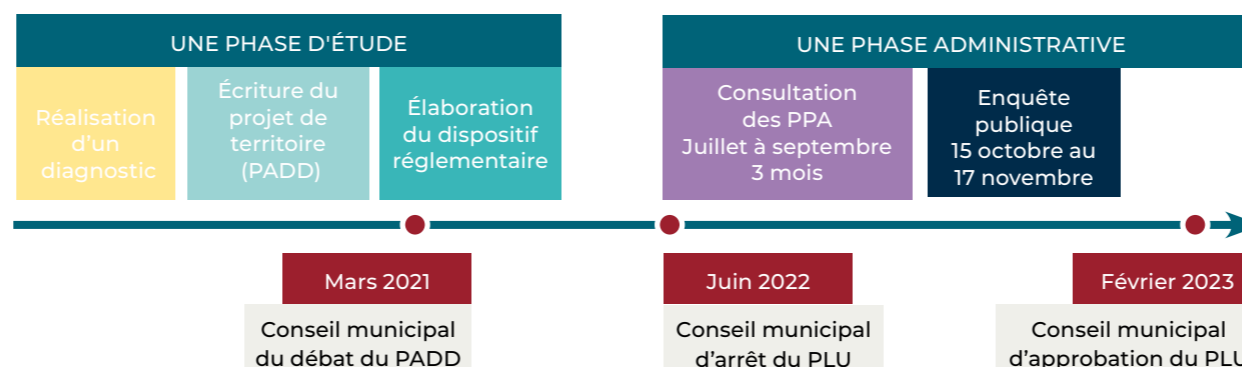


Succès DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elle s'est déroulée du 15 octobre au 17 novembre dernier. Durant ses permanences, le commissaire enquêteur a reçu 28 personnes au total, venues s'informer, faire des observations ou exprimer leurs doléances. Sur le registre dématérialisé, les registres papier ou bien encore par courrier, 82 contributions ont été déposées, émanant parfois des mêmes pétitionnaires sous des formes différentes. 770 téléchargements ont été réalisés !

Ressentie comme un signal très positif pour la commune, cette participation montre que la population a été largement informée et s'intéresse à notre territoire, même s'il s'agit souvent de défendre des intérêts particuliers. Certains habitants sont venus en mairie tout simplement étudier les documents ; on se serait cru dans une bibliothèque et c'est tant mieux !

PLU : CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Suite de la procédure CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **17/11/2022 à 17h :**
Clôture des registres d'enquête publique
- **24/11/2022 :**
Remise par le commissaire enquêteur de son procès-verbal de synthèse à Madame le maire
i Le PV de synthèse du commissaire enquêteur n'est pas, à ce stade, un document public.
Il le devient une semaine après la remise, par le commissaire enquêteur, de son rapport final.
- **8/12/2022 :**
Remise par Madame le maire du mémoire en réponse au commissaire enquêteur
- **17/12/2022 :**
Remise de son rapport final (conclusions motivées et avis) par le commissaire enquêteur
1 semaine de relecture par le Tribunal administratif
- **24/12/2022 :**
Publication sur internet du rapport d'enquête publique avec l'ensemble du dossier PLU. Le public a de nouveau accès au dossier.
Suite (prévisionnelle)
- **Janvier 2023 :**
période pour effectuer les ajustements nécessaires dans le PLU par la commune
- **Février 2023 :**
adoption en Conseil Municipal

RUISSELLEMENT

Maîtriser le ruissellement pour prévenir les inondations

Le ruissellement des eaux de pluie contribue au débordement des réseaux, est source d'inondations, de glissements de terrain (1), d'érosion des sols et de ravinement (2).

En 2018 et 2022, de violents orages ont hélas entraîné d'importantes inondations par ruissellement dans la vallée de l'Yvette.

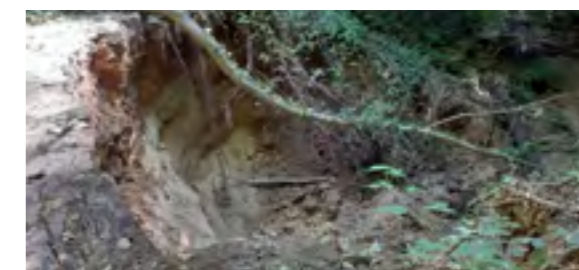
Le mécanisme en est encore mal évalué. Une enquête, pilotée par le PNR, les syndicats de l'Orge et de l'Yvette, concerne notre territoire. Dampierre y participe depuis 2021.

Il s'agit d'identifier les zones à risque et de proposer des aménagements urgents.

Le phénomène est déjà pris en compte dans les plans locaux d'urbanisme :

- L'infiltration des eaux de pluie à la parcelle devient la règle pour toute nouvelle construction ou rénovation afin d'éviter le rejet dans le réseau d'eau pluviale. Il convient de « gérer la pluie là où elle tombe ».
- La lutte contre l'imperméabilisation des sols est la règle : zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

(1) Glissement de terrain suite à l'orage juin 2022
Rouillon de Maincourt



(2) Ravinement au bas de la sente de Fourcherolles à Maincourt



Bien vivre ensemble

LIGNES ÉLECTRIQUES

ÉLAGUONS NOS ARBRES !

Afin de veiller à la bonne qualité de l'acheminement électrique et de garantir la sécurité de tous à proximité des lignes électriques, **chaque propriétaire doit élaguer les arbres situés sur sa parcelle** dans les deux cas suivants :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et la distance entre les branches et la ligne n'est pas conforme à la réglementation.

Le propriétaire doit élaguer après envoi à Enedis d'une DT-DICT (Déclaration de travaux à proximité de réseaux) à télécharger sur le site réseaux-et-canalisation.ineris > rubrique particulier.

Dans les autres cas, Enedis effectue et prend à sa charge l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable.

Rappel des règles et des distances :

TROTTOIRS

BALAYONS DEVANT NOS PORTES !

Le saviez-vous ?

Un arrêté municipal de 2020 précise la répartition des responsabilités dans l'entretien des trottoirs et des caniveaux.

Ainsi le balayage et le nettoyage des trottoirs comme des caniveaux dans toute leur largeur et sur toute leur longueur sont **à la charge de chaque propriétaire ou locataire** devant son immeuble bâti ou non bâti.

Le désherbage doit être effectué par arrachage ou binage sans aucun recours à des produits phytosanitaires, y compris à la base des murs.

Il en est de même pour les gargouilles d'écoulement des eaux pluviales, qui ne doivent jamais être obstruées, particulièrement en période automnale avec les feuilles mortes.

Ce devoir concerne également le déblaiement de la neige sur les trottoirs.



DÉCHETS

CONSIGNES DE TRI SIMPLIFIÉES

Jusqu'à présent, vous déposiez uniquement les bouteilles et flacons en plastique dans le bac de tri jaune avec les emballages en métal ou en carton et tous les papiers ; les autres emballages n'étaient pas triés et traités avec les ordures ménagères.



À partir du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez trier dans le bac jaune tous les emballages ménagers sans distinction incluant pots de yaourts, barquettes de beurre, sacs et films plastiques, pots de crème, etc.

Vous pourrez obtenir gratuitement un bac de tri plus grand, en remplissant le formulaire adéquat sur le site du SICTOM ou en flashant le QR code :



TAXE FONCIÈRE

Vous avez reçu votre avis d'imposition et avez certainement constaté une augmentation de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM). Pas de panique, ce n'est qu'une apparence ! Explications.

Le taux de la TEOM est voté chaque année par la Communauté de communes en fonction d'un produit attendu par le syndicat des ordures ménagères (SICTOM). Ce taux était de 6,37 % en 2019. En 2020, en raison de la crise sanitaire, les services fiscaux ont appliqué automatiquement le taux 2019 alors même que le produit appelé par le SICTOM correspondait à un taux de 5,52 %. En 2020, afin de restituer aux administrés ce « trop perçu », la CCHVC a voté un taux exceptionnel de 4,04 %.

Le taux 2021 que vous lisez sur votre avis d'imposition n'est donc qu'un retour à la situation antérieure.

ÉTAT CIVIL

Les Dampierrois

Bienvenue aux bébés !

Victoire MATHÉ
née le 17 septembre 2022 chez Solveig CARPENTER et Aurélien MATHÉ

Auguste FRABOLOT
né le 1^{er} octobre 2022 chez Ferdinand FRABOLOT et Amerine SYED

Toute notre sympathie aux proches de :

Catherine REINAUD, née GALIBERT
décédée le 5 septembre 2022

Toutes nos félicitations à :

Sabrina MARECHAL et Thibaud NICOLAS
mariés le 24 juin 2022

Léonard GRAS et Sanda COIGNAC
unis le 8 juillet 2022

Elisabeth ALAIS et Raphaël GUILLON
qui se sont dit oui le 9 juillet 2022

Vous consentez à ce que le village sache l'arrivée de votre enfant ou apprenne votre récent emménagement ?
> écrivez à secretariat@mairie-dampierre-yvelines.fr pour en autoriser la publication.



Restés informés ! Inscrivez-vous au FLASH INFO.

Ce service gratuit vous permet de recevoir par courriel les informations urgentes d'intérêt général de la commune.

Adresse courriel :

Nom et prénom :

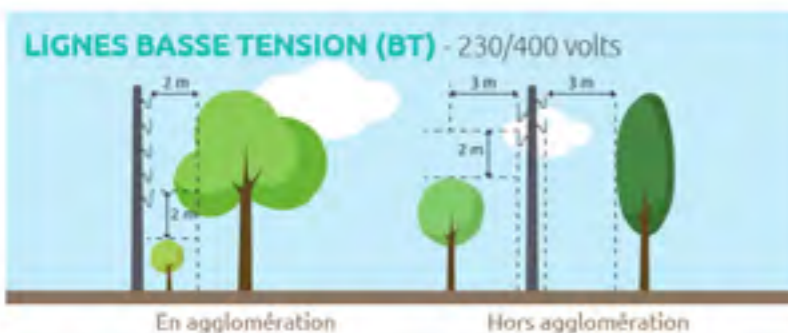
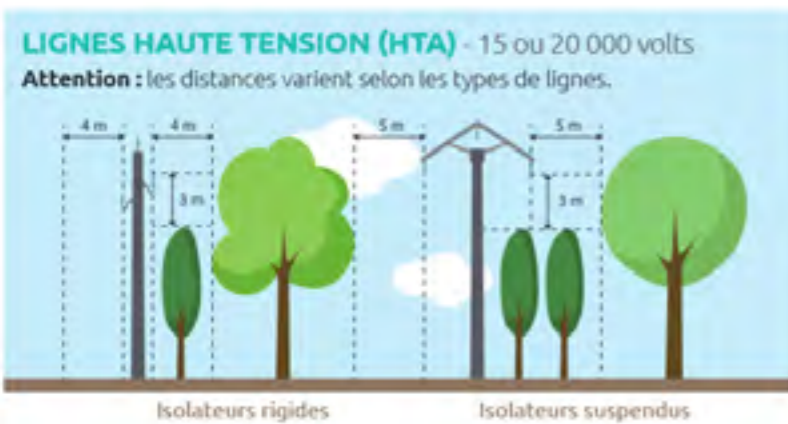
Téléphone portable - SMS uniquement en cas d'urgence sécurité :

Date de naissance :

Quartier :

Adresse :

Coupon à envoyer ou à déposer dans la boîte à lettres de la mairie.





MAISON DE SANTÉ

La désertification médicale touche tout notre territoire. La création d'une maison de santé à Dampierre vise à créer l'attractivité nécessaire à l'installation de nouveaux praticiens et à développer un réseau de santé local. Grâce à ce nouveau dispositif, la promesse de nous rejoindre, exprimée par le Dr Landouer il y a un an, a tenu jusqu'à ce jour.

PRATICIENS

NIVEAU HAUT :

Dr Nadine Aoustin
Médecin Généraliste
RV sur Doctolib
☎ 01 30 47 20 59

Dr Nicolas Landouer
Médecin généraliste
RV sur Doctolib
☎ 01 30 50 54 45

NIVEAU BAS :

Dr Nunu Raoul
Médecin psychiatre
☎ 01 30 45 11 91

Chloé Rieant
Diététicienne
RV sur Doctolib
☎ 06 82 45 06 16
✉ riant.chloe@gmail.com

Marion Caulliez
Ergothérapeute
☎ 06 12 86 67 79
✉ marioncaulliez.ergo@gmail.com

Clémence Le Floch
Orthophoniste
RV par SMS au
06 27 56 27 66 ou
✉ clfortho@gmail.com

Stéphanie Duchene
Orthophoniste
Pathologies adultes
☎ 06 70 93 11 65

Amélie Hurbault
Psychologue clinicienne
Consultation adulte
✉ amelie.hurbault@outlook.fr
☎ 06 38 79 25 51

CABINET MEDICAL
1, place de l'église
jusqu'à fin décembre 2022 :

Dr Vincent Thieffry
Médecin généraliste
✉ thieffry.vincent@wanadoo.fr
☎ 01 30 52 52 81



Le chantier de la MSP juillet 2020 / novembre 2022

Projet de santé

Structure de **proximité**, la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Sud-Est Yvelines (MSP SEY) participe à l'accès de tous à la prévention et aux soins de qualité, sans discrimination ou sélection de type de patients, explique Nadine Aoustin, coordinatrice du projet. Les professionnels médicaux et paramédicaux exercent dans le cadre de soins programmés et non programmés. L'exercice coordonné entre les professionnels de santé permet d'apporter une **réponse adaptée aux besoins de santé de la population** du territoire.

La dynamique de l'équipe repose sur quatre axes forts :

- **Prise en charge des personnes âgées et/ou dépendantes**
- **Santé mentale**
- **Santé de la mère et de l'enfant**
- **Meilleure prise en charge des pathologies chroniques.**

Ces projets d'équipe induisent des réunions pluridisciplinaires, l'élaboration de protocoles et l'animation d'ateliers.

La MSP SEY a aussi vocation à accueillir des étudiants stagiaires pendant leur formation et ainsi leur faire découvrir le territoire et ce mode d'exercice coordonné.



Bienvenue au Docteur Nicolas Landouer

C'est pour se rapprocher de sa famille que l'enfant de Cernay-la-Ville, (ancien élève du Collège Coubertin et du Lycée de la Vallée) vient s'installer à Dampierre. Après un internat de médecine générale à Nice, il a effectué des remplacements dans les Alpes Maritimes et exercé comme médecin correspondant du SAMU.

Formé à la médecine d'urgence, le jeune généraliste sera équipé de matériel spécifique pour y dédier des créneaux particuliers pour des sutures, crises d'asthme, etc. Il pratiquera aussi la téléconsultation et assurera des visites à domicile pour les patients qui en ont absolument besoin.

Le Dr Landouer enseigne également 2 jours par semaine à l'Université de Versailles-Saint-Quentin.

Toute notre reconnaissance au Docteur Thieffry

En exercice depuis 1984 à Dampierre, le docteur Vincent Thieffry quitte le cabinet médical fin 2022 pour se consacrer à de nouvelles activités entre Paris et une destination soleil. Nous lui adressons notre infinie gratitude pour le soin apporté à ses patients, sans relâche et sans compter ses heures, et lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle vie. Et la patientèle ?

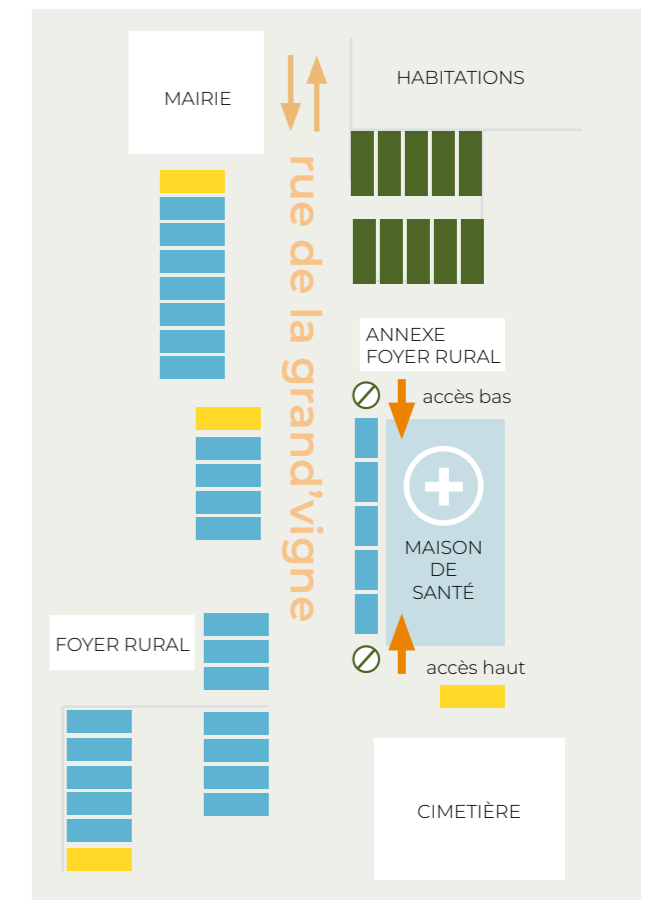
Le nouveau médecin, le Dr Landouer assure qu'il s'efforcera de prendre le relais de tous ceux qui nécessitent un suivi particulier.



Un grand merci

à l'ancien maire de Dampierre, le docteur Claude Dumond, et à son épouse, qui par le don d'une parcelle ont permis à la commune de réaliser une place PMR supplémentaire devant l'entrée haute de la maison de santé.

STATIONNER RUE DE LA GRAND'VIGNE



- 28 places de stationnement pour tous les usagers, dont 10 places à l'arrière du foyer rural
- 10 pour les praticiens maison de santé et le personnel de mairie, situées face à l'entrée de la mairie
- 4 places PMR (1 Maison de santé niveau haut, 1 Maison de santé niveau bas, 1 accès public mairie, 1 arrière foyer rural). *Strictement réservées aux personnes à mobilité réduite. Infraction si stationnement abusif.*
- Stationnement interdit devant les accès des niveaux haut et bas de la maison de santé et devant l'accès au parking du foyer rural.
- Ne pas rouler sur les dalles à l'entrée haute de la maison de santé en faisant demi-tour devant le cimetière : elles cassent !

LA VIE DE CHÂTEAU

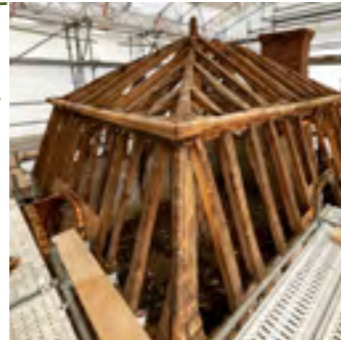
chantier



En dépit de la fermeture hivernale, le chantier du Domaine se poursuit tambour battant. Il mobilise chaque jour soixante personnes et un Franky Mulliez toujours bien décidé à sauver ce joyau architectural de l'histoire de France.

PAVILLONS ET FOSSÉS

Deux nouvelles structures d'échafaudage sont apparues en fin d'été autour des pavillons « des Suisses » encadrant la grille d'honneur en vue de leur restauration complète : couverture, charpente, menuiseries et maçonnerie. Les tailleurs de pierre s'attellent, eux, à la restauration des parapets des fossés secs latéraux (sauts-de-loup) formant clôture. La fin des travaux est programmée pour le printemps 2023.



FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Le programme de fouille préventive dans les jardins va aider à comprendre leur évolution au cours des siècles. Les découvertes, en cours d'analyses, vont livrer les informations nécessaires au projet d'évocation des jardins à la française soumis à l'Architecte en chef des Monuments Historiques.

Les vingt-cinq archéologues accompagnent maintenant l'ouverture des tranchées nécessaires à la mise aux normes des réseaux dans les cours inaccessibles au public. Ces travaux consistent à enlever tous les pavés, creuser les tranchées, installer les réseaux, reboucher l'ensemble et terminer par la pose des pavés selon le calepinage d'origine et dans le respect des normes d'accessibilité.

Tous les cheminements publics seront à nouveau praticables dès la réouverture fin mars 2023.



ACCUEIL ET PARKING

Des travaux sont engagés pour agrandir et améliorer l'accueil. L'aménagement de près de 250 places de stationnement débutera dès la fin des fouilles sur le terrain. L'ouverture au public suppose en effet espaces et qualité d'accueil : ces travaux permettront d'y répondre en apportant aux Dampierrois un meilleur confort de vie grâce au stationnement à l'intérieur des murs.

Enfin, les études sont bientôt terminées pour la restauration intérieure du château dont les travaux sont programmés à l'automne 2023.

Pascal Thévard | directeur général
du Domaine de Dampierre-en-Yvelines



Pierre JEAN

Ingénieur inventeur

RENCONTRE AVEC ...

Quelques Dampierrois ont eu la chance d'échanger en mairie avec cet ancien officier à l'issue de l'hommage du 11 novembre... Ils ont ainsi appris, que Pierre Jean était aussi – et surtout ! – un ingénieur de grand talent, ancien président (et créateur !) de l'entreprise GTT (Gaz Transport & Technigaz) et génial inventeur d'un nouveau procédé de stockage en conditions cryogéniques du Gaz Naturel Liquéfié transporté à bord des méthaniers.

L'entreprise GTT a son siège à Saint-Rémy-lès-Chevreuse... Il nous en a ouvert les portes, et fait visiter d'un pas vif les laboratoires qui font jusqu'aujourd'hui sa fierté.

Exceptionnel parcours que celui de Pierre Jean : celui d'un orphelin placé en famille d'accueil, dont les dispositions en mathématiques attirent vite l'attention de ses maîtres. Apprenti charpentier de marine à 14 ans, le voilà, deux ans plus tard, intégré au bureau d'études du chantier naval du Trait (Normandie). Les ingénieurs y notent sa précocité et lui font passer le concours d'entrée à l'Ecole Supérieure d'Architecture Navale de Nantes. Reçu major, il en ressort diplômé à 19 ans, juste à temps pour partir à 20 ans combattre... en Algérie. Trente mois plus tard, il revient capitaine, décoré de la Croix de la valeur militaire, se marie et revient au chantier naval.

C'est alors que le concepteur du premier méthanier français le met au défi d'inventer un procédé plus compétitif d'isolation cryogénique adapté au transport du gaz à moins 163°. L'entreprise Gaz Transport est née. A 28 ans le jeune Pierre Jean en devient l'ingénieur en chef ; le premier client est américain, c'est le géant Philipps Petroleum...

Soixante ans plus tard, les clients sont aux Pays-Bas, en Malaisie, en Indonésie, en Corée, au Japon, en Chine, en Australie, au Moyen-Orient... Après avoir déposé près de 180 brevets, éliminé ses concurrents internationaux et absorbé Technigaz, GTT, en 2022, emploie 650 personnes, est cotée à 5 milliards d'euros à la bourse de New-York et distribue de généreux dividendes à ses actionnaires.

Point d'orgue à ce parcours exceptionnel, Pierre Jean a passé 12 ans au Conseil municipal de Dampierre, sous les mandats de Nicolas Thieffry, en occupant la fonction de conciliateur... mettant ainsi au service de tous son humanité et son talent de négociateur.



Vendredi 7 octobre, les élèves du CP au CM2 se sont rendus à l'université de Paris-Saclay à l'occasion de la fête de la science. Par demi-classe, ils ont participé à des ateliers animés par des scientifiques.

ATELIER GÉOTHERMIE

« On a appris comment récupérer la chaleur comme en Islande près des volcans. On a trié les pierres poreuses et les pierres qui ne contiennent pas d'eau. On a ensuite vérifié cela au microscope.



ATELIERS SUR LES VOLCANS

« La professeure a fait une expérience sur une maquette pour illustrer une éruption volcanique. Elle nous a expliqué comment ont lieu les différents types de volcans et d'éruption et les risques qu'elles provoquent. Nous avons touché différentes roches volcaniques. Certaines étaient très légères parce que remplies d'air et d'autres étaient en fuseau.



Jacques-Marie Bardintzeff est un volcanologue qui s'est rendu sur la plupart des volcans depuis plus de quarante ans. Il nous a montré des photos et des vidéos, des explosions rouges et grises. Il a pris la température dans le soufre fondu d'une coulée. Il nous a montré les coulées de lave et les nuées ardentes.

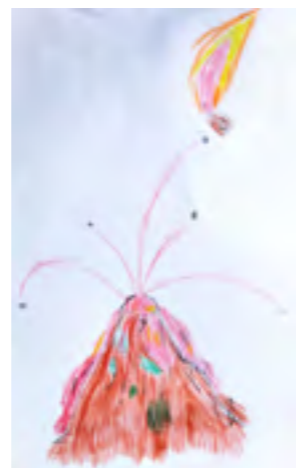
Lors de cet atelier, les paléoclimatologues nous ont expliqué comment on fait pour savoir quel était le climat il y a des milliers d'années : on creuse dans les fonds marins pour extraire des « carottes ». Plus c'est profond, plus c'est ancien. On a observé les minéraux recueillis au microscope. Dans les périodes chaudes il y a plus de phytoplancton alors que dans les périodes froides il y a plus de minéraux.



ATELIERS SUR L'ESPACE

« Un robot envoyé sur Mars nous envoie des données quotidiennes. On sait ainsi que sur Mars il y a de l'eau sous forme solide. Il y fait beaucoup plus froid (environ - 63°C). Les années y durent près de 2 années terrestres. On a observé des coulées de matière inconnue. Et il y a un volcan de 21 kilomètres de hauteur dont la surface représente à peu près la France !

Enfin on a appris comment reconnaître une météorite : elles ont une croûte noire et l'intérieur est plus clair. Elles peuvent contenir du métal et par conséquent sont très lourdes. Elles ont des traces modelées par le vent. Elles ne sont pas forcément rondes. Celles qui ne sont composées que de métal sont des cœurs de planètes.



CIVISME et MÉMOIRE

Les élèves de l'école communale ont été associés de près aux cérémonies du 11 novembre : sensibilisation au civisme et à l'engagement, participation aux hommages, rencontre en mairie avec un ancien combattant.

Comprendre

Dans la semaine qui a précédé le vendredi 11 novembre, dans un esprit de citoyenneté et de formation historique, les enfants ont été sensibilisés à l'événement.

Participer

Une vingtaine d'enfants de l'école, auxquels se sont ajoutés quelques adolescents, ont assisté à la cérémonie. Ils y ont joué un rôle central en égrenant, à tour de rôle, les noms des soldats gravés sur le monument aux morts, tandis que le doyen de la cérémonie M. Pierre Jean, ancien combattant, ponctuait l'énoncé de chaque nom d'un solennel « Mort pour la France ». Les élèves du cours moyen ont lu une poésie de circonstance préparée avec leur professeure Carole Verbe. Puis ils ont procédé à un lâcher de colombes blanches et de pigeons. Tous ces jeunes se sont enfin rendus en cortège au cimetière afin de fleurir les tombes des soldats inhumés en terre Dampierroise.

Échanger

Tous les participants, parents et enfants étaient, au terme des cérémonies, attendus en mairie pour un temps d'échange et de partage autour de boissons chaudes. Ils ont pu interroger à loisir M. Pierre Jean, 87 ans, membre de la Légion d'honneur et décoré de la croix de la valeur militaire, qui a combattu durant trente mois en Algérie et conserve la fierté d'avoir ramené intact le bataillon dont il était le capitaine.



Lâcher de colombes et pigeons



Rencontre avec M. Jean



Lecture de la poésie par les enfants



Hommage aux soldats

poésie lue par les enfants

Ce bouquet qu'un enfant dépose
A la stèle où dorment vos noms,
C'est plus qu'un don de quelques roses,
C'est un acte de dévotion
C'est l'hommage d'un village
A ses enfants sacrifiés
C'est l'hommage d'un peuple entier
Aux soldats de la liberté
L'hommage de l'humanité
A ceux qui sont morts pour la paix
Ce chant qu'entonnent les enfants
D'une voix mêlée de tristesse
C'est beaucoup plus qu'un simple chant
C'est un hymne qu'ils vous adressent
C'est l'hommage d'un village
A ses enfants sacrifiés
C'est l'hommage d'un peuple entier
Aux soldats de la liberté
L'hommage de l'humanité
A ceux qui sont morts pour la paix
Ce silence tombé soudain
Ces enfants tout à coup si sages
C'est beaucoup plus qu'un rite vain,
C'est un bien respectueux hommage

Associations

Événement prévu en janvier 2023 par

Anim'Actions :

- **Exposition des Photographes de la Vallée** (28 et 29 janvier de 10h à 18h)
Nouveautés : ambiance Café des artistes, conférences des artistes, studio Photos

Les animations du trimestre écoulé :

- **Septembre 2022 : Ciné-Débat**
Anim'Actions vous a proposé une projection du documentaire « Des vies au fond » réalisé par André Gregorcic. Plus de 60 personnes présentes pour ce témoignage poignant de 12 mineurs de fond, suivi d'un débat avec les réalisateurs (Les Frères Gregorcic)
- **Octobre 2022 : Exposition des Peintres de la Vallée**
Vingt-quatre exposants, tous les styles picturaux représentés. Une belle expo que vous pouvez retrouver en photo sur le site : www.animactions-dampierre.fr



Président : Alain Saivet
 ✉ animactions-dampierre.fr
 ✉ animactions.dampierre@gmail.com
 f [animactions.dampierre](https://www.facebook.com/animactions.dampierre)

C'est autour de la musique que se sont organisées les initiatives de l'association **Be Dampierre !** cet automne en proposant deux concerts en compagnie de l'ensemble vocal Le Madrigal de Paris, dirigé par Pierre Calmelet.

- **Le 1^{er} octobre** en l'église Saint-Pierre de Dampierre, a été proposé un concert de musique baroque pour chœur et orchestre. Programme : M-A. Charpentier, J-S. Bach, E. d'Astorga
- **Le 18 décembre**, en direction d'un public élargi à l'ensemble de la vallée de Chevreuse, en l'église de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ce sera un programme de chants de Noël a capella avec dispositif interactif incluant notamment les enfants. Programme : Mozart, Brahms, Benjamin Britten, chants de la Nativité et airs de Noëls traditionnels d'Europe.



Président : Jérôme Gauliard
 ✉ be.dampierre@gmail.com
 ☎ 06 67 58 29 79
 f [be-dampierre.com](https://www.facebook.com/be-dampierre.com)



Pas mal d'actualités aux **Jardins Familiaux** de Dampierre.

Notre traditionnel pique-nique du 14 juillet a connu un beau succès avec une trentaine de personnes réunies. Un grand merci à nos nouveaux jardiniers ukrainiens pour leur excellent bortsch.

Nous avons aussi finalisé le raccordement de nos tonnes aux gouttières de la cabane, ce qui porte notre capacité de stockage à 6 000 litres. Cela devrait se révéler suffisant pour passer le printemps et une partie de l'été, pour peu que chacun prenne bien le soin de pailler son potager.

À noter que les Jardins affichent « complet » pour la première fois. Il faudra attendre le mois de septembre prochain si vous souhaitez une parcelle.

✉ jardinsdedampierre@gmail.com

Activ'idées lançait en septembre un nouveau concept :

La ronde des hameaux, une marche familiale et conviviale pour faire découvrir les pépites dissimulées aux 4 coins de notre commune.



Présidente : Bernadette Veye dit Chareton
 ☎ 06 76 80 94 24
 ✉ actividees78@gmail.com
 f [actividees.dampierre.9](https://www.facebook.com/actividees.dampierre.9)



MARCHÉ de NOËL
 Dimanche 18 décembre 2022
 Au Centre Bourg & au Foyer Rural
 de 10h00 à 18h00

Une fois encore l'**Association des commerçants** s'est associée au dynamique **Comité des Fêtes**

pour organiser les festivités de Noël au village :

- en assurant – en accord avec la Mairie – l'organisation des décors de Noël aux devantures des commerces du centre-bourg
- en organisant la journée « point d'orgue » du **dimanche 18 décembre** durant laquelle, autour d'un double marché de Noël, sont annoncées une foule d'activités pour petits et grands.

✉ associationaadya@gmail.com



L'association **Foyer rural** propose un Noël des enfants

- **Dimanche 11 décembre, à 15h au Foyer Rural.**

Spectacle de magie, conte et sculpture sur ballons organisé par Ciboulette la clownette, suivi de la visite du Père Noël et d'un goûter. Inscription auprès de l'association : fr78720@gmail.com

Présidente : Nicole Cha
 ✉ www.foyer-rural-dampierre78.org
 ✉ fr78720@gmail.com

RETOUR SUR QUELQUES MOMENTS DE CONVIVIALITÉ

Festivités estivales *Juin*



Fin juin | Les artistes de cirque de la **Cocasse Compagnie**, en résidence au village, ont animé des ateliers durant trois jours, avec grands et petits, avant de proposer un spectacle de « sortie de résidence » sur l'esplanade du foyer rural devant un public familial.

Juillet



1^{er} juillet | l'association **REMPARTS** qui fédère les chantiers de bénévoles de restauration du patrimoine, était hébergée au village le temps d'un week-end.

Août

Fin août | La séance de cinéma en plein air proposée dans le pré communal du Champrier des Fourneaux, en partenariat avec le Département des Yvelines a rassemblé plus de 350 spectateurs pour regarder le film « Le sens de la fête ».



et automnales *Septembre*

Début septembre | La fête des voisins a réuni les familles de Maincourt dans le pré communal du hameau.



Mi-septembre | Les habitants du village se sont associés aux initiatives de la mairie pour les JEP - **Journées européennes du Patrimoine** - en installant dans leurs vitrines les photographies anciennes mises à leur disposition par la Mairie



L'ensemble choral **Le Madrigal de Paris** a offert des impromptus musicaux dans les rues du village.



Des artistes ont ouvert leur jardin pour faire découvrir leur travail.



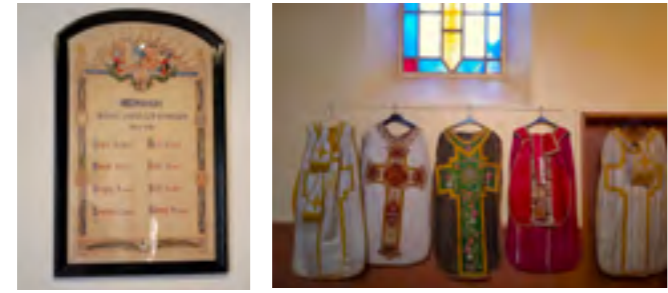
L'architecte Philippe Bosseau, conseiller municipal, a proposé des visites guidées du centre-bourg, les yeux en l'air, à la découverte des **lucarnes anciennes**.



RETOUR SUR LES FESTIVITÉS

Festivités automnales

Enfin une expo historique reposant sur les archives et des photos anciennes a retracé l'**histoire du hameau de Maincourt** dans la mairie-église.



Septembre

Fin septembre | La fête de rentrée au village, toujours pilotée par le Comité des fêtes, a été l'occasion de déguster une **gigantesque paëlla** avant le bal qui a rassemblé des danseurs de toutes les générations.



Octobre

Début octobre | Deux plasticiens du **parcours d'artistes Hélium** ont fait étape dans la mairie-église de Maincourt où ils ont élaboré une installation textile, poétique et sonore qui a attiré de nombreux visiteurs.



Mi-octobre | La **fête d'Halloween** organisée par l'association des parents d'élèves « Vive l'école » a éclairé la nuit de ses couleurs citrouilles...



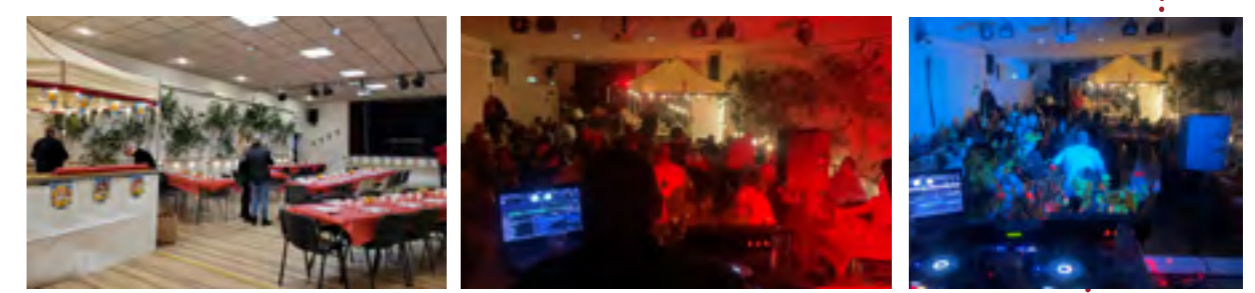
Octobre

Fin octobre | Les arbres rougeoyants de l'automne ont fourni un majestueux décor au **concours de pétanque** au parc des sports.



Novembre

Mi-novembre | La **soirée Choucroute** du Comité des Fêtes a copieusement réchauffé les Dampierrois soudainement plongés dans le froid naissant.



Fin novembre | Les **lauréats du brevet des collèges** se sont vu remettre leur diplôme au collège Coubertin de Chevreuse. Bravo à Jules Betemps, Flore Delcros, Hugo Ferreira-Costa, Maxence Wawrzynkowski, Louison Ferran, Gabriel Cottencin, Nina Born, Héloïse Cléro et Chloé Villemagne !



Plus d'un mois avant Noël les petits Dampierrois étaient invités par l'AADYA, l'association des commerçants à **poster leur lettre au Père Noël**...



En application de la loi (Article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), Le Dampierrois offre un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité, proportionnel au nombre d'élus de chaque liste.

LISTE DAMPIERRE C'EST VOUS !

L'opposition est un art compliqué dans une petite commune. Il s'agit de rester constructif et aider au mieux afin de permettre à certains dossiers d'avancer pour le plus grand bénéfice des habitants. Mais nous jouons aussi le rôle de vigie démocratique et c'est notre devoir d'alerter lorsque les choses marchent de travers. C'est aujourd'hui le cas sur deux dossiers.

Alors que nous nous étions réjouis du lancement d'un appel à projet pour la reprise des locaux de l'ancienne pharmacie, force est de constater que celui-ci s'est terminé en pantalonnade. L'entreprise pourtant arrivée en deuxième position s'est vue miraculeusement attribuer le local lors d'un conseil municipal organisé en plein mois de juillet pendant que de nombreux conseillers municipaux étaient en vacances, dans un climat détestable d'attaques personnelles et de pression sur certains élus. Il nous a même fallu faire appel à la Préfecture pour qu'un décompte correct des votes figure au compte-rendu. Et s'il n'y a rien d'illégal à tout cela, il y a pour nous un fossé entre ces pratiques et notre conception de l'éthique publique. Nous tenons cependant à saluer l'ancien premier adjoint aux finances, M. Denis Metzger, qui a préféré quitter ses fonctions d'adjoint plutôt que de cautionner cette attribution.

Le deuxième dossier sur lequel nous sommes en désaccord est le PLU, réalisé en tout petit comité avec le minimum de concertation légale. Notre demande d'une étude d'impact de ce nouveau PLU sur les propriétés des habitants (et donc potentiellement sur leur valeur) a été écarté comme n'étant pas possible. De même, notre demande d'accès au PV de synthèse de l'enquêteur public a été refusée par le Maire. D'autres communes ont su faire de leur PLU un grand exercice démocratique en impliquant les habitants dans son élaboration ou sa révision. Nous regrettons que ce n'ait pas été le cas à Dampierre et il y a tout à craindre que la copie finale soit des plus imparfaites.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Frédéric VEYE dit CHARETON

LISTE DAMPIERRE AVENIR

Enfants de 68 vous qui criez « il est interdit d'interdire » ne serait-il pas utile à notre bien-être de reprendre au moins en grande partie ce slogan !

L'interdiction a tout envahi allant jusqu' à l'outrance avec des règles toujours nouvelles établies par des comités pléthoriques et toujours foisonnants et zélés dont les « compétences » se recouvrent souvent permettant ainsi à nos élus et représentants de fuir leurs responsabilités « c'est pas moi » ! Cela entraîne le manque de confiance porté à chacun d'entre eux, la fraude et le non-respect des règles élémentaires du savoir vivre. Les conflits maintenant largement judiciaires créent des frustrations en famille, en société, peu propices à « la paix » et à « l'amour » surtout en cette fin d'année.

Dans notre petit village acceptons les autres avec leurs qualités et leurs défauts, nous sommes comme les autres, nous avons heureusement notre château, ils ont le leur, ils viennent et nous allons.

Philippe BOSSEAU

DROIT DE RÉPONSE

à la Tribune libre de la liste Dampierre c'est vous !

Se poser en modèle d'éthique suppose de s'interroger sur ses propres pratiques. Quelques vérités à rétablir, donc :

Recours déposé par M. Veye dit Chareton pour des « irrégularités » lors d'un vote au conseil municipal à Dampierre, la belle affaire ! Il a omis d'expliquer que c'est lui qui, porteur d'un pouvoir, a oublié de lever la main pour son mandant lors des abstentions ! Erreur que le Conseil lui a généreusement permis de rectifier dans le procès-verbal de séance. Recours bien évidemment débouté par la Préfecture. Les recours pour des motifs fallacieux sont courants dans les grandes villes politisées mais pathétiques dans la nôtre. Et pourquoi, la « vigie démocratique » n'a-t-elle pas fait usage de son droit de vote contre une délibération qu'elle réprovoque ? Elle s'est abstenue. Cherchez l'erreur.

Denis Metzger, ancien adjoint aux finances et travaux, a démissionné pour des raisons qui lui appartiennent. Si c'était pour s'ériger contre une délibération scandaleuse, que n'a-t-il lui aussi voté contre ? Pour ma part, j'ai accepté sa démission pour d'autres raisons, notamment des retards dommageables sur plusieurs dossiers, rattrapés par la suite, et un travail en équipe difficile. Et cela n'enlève rien à la reconnaissance due à notre collègue pour le travail auparavant accompli avec constance et succès.

L'essentiel du PLU a été élaboré par un groupe de travail dont la composition initiale (9 membres) a été unanimement adoptée en conseil municipal. Trois d'entre eux l'ont quitté depuis (fin de mandat ou conflit d'intérêts). Ce groupe reste l'un des plus fournis (comment couvrir tous les sujets avec 15 conseillers ?) et jamais personne n'a demandé à l'élargir.

Aucune étude d'impact n'est obligatoire pour un PLU. Le PLU n'est pas un outil financier, mais un outil garantissant l'intérêt général pour le village.

Le PV de synthèse du Commissaire Enquêteur n'est pas un document public. Mon droit est de ne pas le transmettre au conseil municipal à ce stade afin de traiter tous les pétitionnaires (dont certains élus) sur un pied d'égalité. Par ailleurs, objet de pressions et menaces répréhensibles pénalement (art. 433-3), j'ai souhaité pouvoir travailler sur le mémoire en réponse en toute sérénité durant les 2 semaines imparties. A bon entendeur, salut !

Valérie PALMER

Maire de Dampierre

NOUVEAU SITE INTERNET AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Depuis plusieurs mois l'équipe communale prépare un nouveau site Internet : ressources plus complètes sur toutes les démarches, accès aux documents administratifs, mise en valeur du village, de ses associations et de tous ses professionnels, actualités et agenda.

Un site, c'est évolutif et vivant, par conséquent toutes vos suggestions continueront à être étudiées après la mise en ligne.

Vous êtes un professionnel dampierrois et vous souhaitez y être référencé ?
Écrivez à : anne.brunel@mairie-dampierre-yvelines.fr

NUMÉROS UTILES

SAMU	15	Urgences EAU (Suez) 0 977 408 408
Pompiers	18	Pannes et sécurité ÉLECTRICITÉ (Enedis) 0 972 675 078
Police Secours	17	Urgences Sécurité GAZ (GRDF) 0 800 473 333
Gendarmerie	01 30 52 15 48	Poubelles, encombrants, déchetterie (SICTOM) 0 800 49 50 61



WWW.MAIRIE-DAMPIERRE-YVELINES.FR